



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 16 octobre 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le seize du mois d'octobre à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : le 09 octobre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, M. VERDON Laurent, M. GUILLOTEAU Régis, M. RENOUX Stéphane, Mme MAUDUIT Sylvie, Mme MASSÉ Jackie, Mme ROBERT Laurence, M. VIVIER Luc, M. BAILLET Éric, Mme GIROIRE Anita,

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CANOINE Justine, M. SOULET Aurélien, Mme SAVIEUX Danielle, M. GUITTON Davy.

POUVOIRS: Mme Danielle SAVIEUX donne pouvoir à Mme Sylvie MAUDUIT, M Davy GUITTON donne pouvoir à M Régis GUILLOTEAU, M Éric BAILLET donne pouvoir à Mme Élisabeth MAILLARD,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jackie MASSÉ.

—*—*—*—*—*—*—*—*—*—*—*—*—*—*

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2025. Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

====*====*====*====*====*====*====*====*====*====*====

L'ordre du Jour est le suivant :

Délibérations

- 1- *Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT), transfert de la médiathèque de Prahecq*
 - 2- *Autorisation d'achat par l'EPFNA d'une parcelle de l'îlot Poussard*
 - 3- *Renouvellement de la convention CTG / CAN*
 - 4- *Désherbage d'ouvrages à la médiathèque*
 - 5- *Devis d'une bétonnière*
 - 6- *Demande de subvention : plan de financement des luminaires par des leds et remplacement du radiateur et VMC au salon de coiffure*

Informations

- ✓ *Esquisse du projet d'aménagement de l'ilot Poussard*
 - ✓ *Nouveaux élus au Conseil Municipal des Enfants*
 - ✓ *Réunion SDIS à Villiers-en-Plaine*
 - ✓ *Commission information / communication*

Dates à fixer

- *Réunion d'adjoints : le mercredi 05 novembre 2025 à 18h30*

Questions diverses

DÉLIBERATIONS

1- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (DE 2500069)

Madame le Maire laisse la parole à M Verdon qui siège à la Commission Locale d'Evaluation des Charges. Il rappelle aux membres du conseil municipal l'historique du transfert de la médiathèque de Prahecq ainsi que les charges prises en compte pour le rapport de la Commission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
La délibération du conseil d'agglomération n° C-63-06-2024 adoptant le transfert de la médiathèque de Prahecq,
La décision approuvant le rapport de la CLECT en date du 15 septembre 2025,

Madame le Maire expose :

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, relatif à la réévaluation des charges de fonctionnement liées au transfert de la médiathèque de Prahecq, a été adopté à l'unanimité le 15 septembre 2025.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal selon les dispositions réglementaires en vigueur.
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la CLECT de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le lundi 15 septembre 2025

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **approuvent, à l'unanimité, le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération du Niortais réunie le lundi 15 septembre 2025**

2- Autorisation d'achat par l'EPFNA d'une parcelle de l'îlot Poussard (DE 2500070)

Madame Le Maire rappelle la convention de réalisation n° 79-23-138 pour la requalification de l'îlot Poussard entre la commune de Saint-Rémy, la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'EPFNA signée en décembre 2023 et notamment son article 5.2 « accord préalable de la personne publique garante » qui prévoit un accord préalable à toute acquisition des biens par l'EPFNA.

Madame Le Maire informe les membres de l'assemblée que l'acquisition de la parcelle cadastrée AH n° 119, sise, le bourg, rue Alfred Poussard, d'une superficie totale de 34 m² est proposée au prix de vente de 10 000 € net vendeur.

Il est demandé au conseil municipal :

1. d'autoriser l'acquisition par l'EPFNA pour le compte de la commune de Saint-Rémy, de la parcelle cadastrée AH n°119, sise, le bourg, rue Alfred Poussard, d'une superficie de 34 m² au prix de 10 000€ appartenant à M Lebert.

2. De donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour la signature des documents liés à cette acquisition et tous documents afférents

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **adoptent, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

3- Renouvellement de la convention CTG / CAN (DE 2500071)

Madame le Maire laisse la parole à Madame Giroire qui présente la convention et précise que les actions seront identifiées et formalisées avant la fin de l'année en cours.

Considérant l'importance de la Convention Territoriale Globale dans la mise en ouvert des politiques de cohésion sociale, de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, de parentalité, d'accès aux droits et aux services, d'animation de la vie sociale, de logement, de handicap ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce projet ;

Considérant que la précédente Convention Territoriale Globale arrive à échéance fin décembre 2025 et qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention pour la période 2026/2030 ;

Considérant le travail de concertation, de coordination et le diagnostic partagé et réalisé pour tenir compte de l'ensemble des problématiques du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Considérant que la nouvelle Convention Territoriale Globale fixe les enjeux et les actions concrètes à mettre en œuvre ;

Considérant que, sous la responsabilité de la gouvernance, avec l'aide de la Caf, les chargés de coopération, désignés pour le suivi de la Convention Territoriale Globale, conduisent l'évaluation des politiques et actions déployées sur la durée de la Convention Territoriale Globale ;

Considérant que le pilotage de la démarche évaluative associe, dans la mesure du possible, les partenaires du territoire pour analyser les résultats obtenus et évaluer le fonctionnement de la démarche de la Convention Territoriale Globale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser le Maire ou son représentant par délégation à signer la Convention Territoriale Globale 2026/2030,

D'approuver les enjeux et actions définis,

D'autoriser le Maire ou son représentant par délégation à engager toutes les démarches administratives nécessaires pour la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (signature des Conventions d'Objectifs et de Financements pour chaque dispositif) et à prendre les mesures budgétaires appropriées pour son exécution,

De solliciter le soutien financier et technique de la Caf,

De prévoir une évaluation annuelle des actions menées afin d'ajuster si nécessaire ».

4 – désherbage d'ouvrages de la médiathèque (autorisation de supprimer des documents du fonds de la médiathèque « LES MOTS PASSANTS ») (DE 2500072)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- ♦ L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- ♦ Le nombre d'exemplaires
- ♦ La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- ♦ Le nombre d'années écoulées sans prêt
- ♦ La valeur littéraire ou documentaire

La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)

- ♦ L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- ♦ Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- ♦ Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- ♦ Suppression des fiches

Indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Madame le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

5 – Devis achat d'une bétonnière (DE 2500073)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le service technique a besoin d'une bétonnière, il est donc nécessaire d'en acheter une.

Par conséquent, des devis ont été demandés qui sont les suivants :

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
1 bétonnière électrique 170 litres	V2V / DMB	539,00 €	646,80 €
1 bétonnière électrique 170 litres	Prolians	602,90 €	723,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise V2V / DMB pour un montant de 646,80 €.**

6 – demande de subvention : plans de financement pour les travaux au salon de coiffure : remplacement des luminaires par des leds et remplacement du radiateur et VMC (DE 2500074 et 2500075)

Madame le Maire présente les plans de financement pour le remplacement des 9 spots par des leds et le remplacement d'un radiateur et d'une VMC simple flux au salon de coiffure de la commune.

Mme le Maire sollicite une aide financière auprès du SIEDS à hauteur de 80% sur le montant HT des travaux, dans le cadre du Programme « action à gain rapide » sur le remplacement des luminaires.

Remplacement des luminaires par des leds		
Montant HT = 659,00 €	Pourcentage	Montant de la subvention
SIEDS sur le matériel plafonné à 10 000 €	80%	527,20 €
Autofinancement		129,80 €
TOTAL		659,00 €

Mme le Maire sollicite une aide financière auprès du SIEDS à hauteur de 30% sur le montant HT des travaux, dans le cadre du Programme « transition énergétique » sur le remplacement du radiateur et de la VMC simple flux.

Remplacement du radiateur et de la VMC simple flux		
Montant HT = 2 321,86 €	Pourcentage	Montant de la subvention
SIEDS sur le matériel	30%	696,56 €
Autofinancement		1 625,30 €
TOTAL		2 321,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, les plans de financements présentés ci-dessus.**

INFORMATIONS

- Présentation d'une esquisse de projet de l'îlot Poussard
- Nouveaux Conseil Municipal des Enfants : élections de 2 nouveaux élus.
- Réunion du SDIS à Villiers-en-Plaine : point sur le projet de construction d'une nouvelle caserne
- Commission information / communication : demande des articles des associations pour le nouveau bulletin municipal. Le site internet est en cours de construction. Des membres d'associations sollicitent la consultation des réservations de salle.
- Présentation de la nouvelle Journée de Défense du Citoyen mise en place à compter de cette année autour de 7 temps forts répartis sur 7h dans la journée.

DATES A FIXER

- Réunion d'adjoints : le mercredi 5 novembre 2025 à 18h30

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 h30.